

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 03 JUILLET 2024

Membres en exercice : 33

Membres présents : 21

Procurations : 9

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2024/6/7

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-six juin deux mil vingt-quatre.

Présents

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine

Absents excusés

ACHARD Liliane, BETTI Alain, BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRET Jean, VANDENABEELE Magali

Procurations

Madame ACHARD Liliane donne procuration à Madame BAILLE Juliette
Monsieur BETTI Alain donne procuration à Madame SAUNIER Clémence
Monsieur CARRET Bruno donne procuration à Monsieur BOREL Christian
Monsieur LESBROS Pascal donne procuration à Madame SPOZIO Christine
Monsieur NICOLAS Laurent donne procuration à Monsieur EYRAUD Joël
Madame PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François
Monsieur ROUX Lionel donne procuration à Madame DURIF Marlène
Monsieur SARRET Jean donne procuration à Monsieur CESTER Francis
Madame VANDENABEELE Magali donne procuration à Monsieur SARRAZIN Joël

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Rapport annuel sur la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023

Le rapport annuel sur les déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance est présenté aux membres du conseil communautaire conformément à l'article 1 du décret du 11 mai 2000.

Où cet exposé, le conseil communautaire confirme la présentation du rapport annuel sur les déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 08 juillet 2024

Et de la publication, le 11 juillet 2024

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).